



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES DEEE



Eneria a mis en place un partenariat avec Paprec D3E pour collecter et valoriser les DEEE de ses clients.

Eneria s'engage à récupérer les déchets électriques issus de sa fourniture.

LES DÉCHETS CONCERNÉS SONT ISSUS DES ÉQUIPEMENTS SUIVANTS :

- Les groupes électrogènes jusqu'à **450 KVA**
- Les groupes électrogènes mobiles
- Les onduleurs jusqu'à **375 KVA**
- Les armoires électriques associées

ENERIA & PAPREC D3E INTERVIENNENT DANS DEUX SITUATIONS :

- Lorsque Eneria vend et réalise une nouvelle installation en remplacement d'une ancienne. Dans ce cas, tous les DEEE issus du démantèlement sont concernés, quelles que soient la marque et l'ancienneté.
- Lorsque les DEEE proviennent d'une installation vendue par Eneria après le 13 août 2005 si celle-ci est démantelée sans être remplacée.

LA COLLECTE S'ORGANISE AINSI :

- Un enlèvement gratuit sur le lieu d'utilisation en France à partir de **500 kg**.
- Une reprise gratuite sur les points de collecte proposés par Paprec DE3 en France si le poids des DEEE est inférieur à **500 kg*** (contactez Eneria pour connaître les adresses).

LA DÉMARCHÉ

Le client contacte son interlocuteur habituel chez Eneria et/ou fait la demande de reprise à l'adresse mail : deee@eneria.com

Eneria / Paprec DE3 organise et prend en charge la collecte.

Un Bordereau de Suivi de Déchets dangereux (BSD) est transmis au client.



INFORMATION IMPORTANTE

Conformément à l'article 5 du décret N°2014-928 du 19 août 2014, le client Eneria qui se défait d'un DEEE et qui ne souhaite pas bénéficier des solutions d'enlèvement et de traitement mises en place par Eneria et Paprec DE3 est tenu de transmettre à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ainsi qu'à eneria (deee@eneria.com), les informations demandées à l'article R. 543-202-1 pour ce qui concerne le traitement des déchets issus de cet équipement.



* Lorsque le poids des DEEE est inférieur à 500 kg, le client est responsable de l'acheminement à ses frais des DEEE vers un centre de collecte. Le cas échéant, Eneria communiquera la liste des points de collecte Paprec DE3 à disposition.